



ASSEMBLÉE
NATIONALE
Jean-Paul LECOQ

Député de Seine Maritime
55 rue de la République
76700 Harfleur

Paris, le 25 septembre 2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Jean-Noël BARROT

Ministre de l'Europe et des Affaires
étrangères
33 Quai d'Orsay
75007 PARIS

Objet : *Obligation de la France à protéger ses ressortissants à bord des flottilles pour Gaza*

Monsieur le ministre,

Par convictions et valeurs humaines, de nombreuses personnes ont pris la mer depuis l'Espagne, la Tunisie et d'autres pays méditerranéens afin de se rendre à Gaza pour y apporter l'aide humanitaire qui manque cruellement car bloquée par les autorités israéliennes. Parmi ces activistes, nombreux issus de la société civile, se trouvent des Français. Or, les 23 et 24 septembre, ces navires ont été attaqués. En d'autres termes, des civils français ont été attaqués lors d'une action légale vis-à-vis du droit international pour contrer le blocus israélien, par ailleurs illégal au regard du droit international. De plus, Israël entend traiter ces militants comme des terroristes ; or ces militants ont pour but de se rendre dans les territoires palestiniens et non en Israël et n'ont pas pour but de déstabiliser un État, seulement d'apporter de quoi survivre à un peuple assiégé par les bombes depuis deux ans.

Suite à ces attaques, l'Italie et l'Espagne ont envoyé une frégate pour protéger leurs ressortissants. Suite à la reconnaissance de l'État de Palestine par le Président de la République la veille de ces attaques, il serait important que la France – en plus de condamner comme elle l'a fait – assure aux ressortissants français cette protection.

Ayant moi-même fait partie d'une flottille à destination de Gaza en 2011, je connais la volonté des participants à ce que règne la paix et l'égalité entre palestiniens et israéliens.

Dans l'attente d'un retour de votre part, je reste attentif aux actions prises par votre ministère et celui des armées pour le respect du droit international et pour que cessent les crimes contre l'humanité à l'encontre du peuple palestinien.

Jean-Paul LECOQ
Député de Seine Maritime